



Le point de vue du personnel pénitentiaire

**Enquête de la FSESP sur l'impact de la crise
économique
sur les prisons**



Le point de vue du personnel pénitentiaire
Enquête de la FSESP sur l'impact de la crise économique sur les prisons
Lionel Fulton, Labour Research Department, juin 2016

Table des matières

Sommaire	2
Introduction	4
L'enquête	4
Des variations importantes du nombre de détenus	4
Un peu plus de détenus dans l'ensemble	6
Mais moins de personnel pénitentiaire	8
Ce qui entraîne une dégradation de la proportion de détenus par agent	11
Des ressources financières limitées	13
Peu de progrès dans les conditions des détenus et aucun s'agissant du personnel pénitentiaire	14
Préoccupations en rapport avec la santé et la sécurité	15
Violence	16
Stress	18
Absence pour maladie	20
Mesures pour améliorer la santé et la sécurité	20
Négociation collective et représentation du personnel	22
Représentation du personnel	23
Privatisation et autres changements	24
Revendications et préoccupations des syndicats	25
Conclusion	27

Sommaire

Le présent rapport se fonde principalement sur les réponses à un questionnaire de la FSESP qu'ont fournies 14 syndicats représentant le personnel pénitentiaire de 12 pays, auxquelles s'ajoutent des éléments provenant des statistiques SPACE du Conseil de l'Europe ainsi que de sources nationales. Ses résultats préliminaires ont été présentés lors d'une réunion du Réseau syndical des prisons de la FSESP, en février 2015.

La situation varie fortement d'un pays à l'autre en Europe s'agissant du nombre de personnes incarcérées rapporté à la population, celui-ci allant de 18,9 pour 100.000 au Liechtenstein à 314,6 pour 100.000 en Lituanie. En règle générale, la proportion de personnes incarcérées est la plus élevée dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 ou 2007, bien que le pays qui compte le plus grand nombre de détenus soit le Royaume-Uni, avec près de 94.000 personnes.

Le nombre des détenus dans l'Espace économique européen (EEE) a légèrement augmenté entre 2008, année du début de la crise, et 2014, dernière année pour laquelle existent des statistiques pour la plupart des pays. Toutefois, on note de fortes différences entre les pays, le nombre des détenus ayant chuté dans certains, comme l'Allemagne et les Pays-Bas, et augmenté dans d'autres, comme la France et la Roumanie.

Malgré une légère hausse du nombre des détenus, un recul des effectifs du personnel pénitentiaire a été constaté au cours des cinq dernières années, recul qui, dans certains pays tels que la Lettonie et le Royaume-Uni, est considérable.

Le résultat est que, dans 19 pays, le rapport entre le nombre de détenus et celui du personnel pénitentiaire s'est dégradé au cours des cinq années 2008-2013.

Ceux qui travaillent dans les prisons ont aussi vu leurs ressources financières diminuer. Les syndicats de 7 des 12 pays qui ont répondu à l'enquête ont répondu que les budgets des prisons ont diminué au cours des cinq dernières années, ce que confirment les statistiques du Conseil de l'Europe de 2013 qui indiquent que les dépenses par détenu ont diminué pendant la crise économique.

Seuls 4 syndicats sur 14 estiment que les conditions de détention se sont améliorées au cours des cinq dernières années, tandis qu'aucun ne juge que les conditions des travailleurs des prisons se soient améliorées sur la même période. L'un d'eux (la FP CGIL en Italie) parle d'un "appauvrissement du personnel pénitentiaire et de leurs familles".

La santé et la sécurité sont un sujet de préoccupation, 8 syndicats sur 14 faisant part d'une détérioration de la situation. Neuf d'entre eux font état d'une augmentation des agressions de membres du personnel et fournissent des détails sur ces attaques. En Espagne, l'ACAIP-USO a rassemblé des chiffres - il n'existe pas de statistiques officielles - qui indiquent une agression tous les deux jours tandis qu'au Royaume-Uni, le nombre des violences aggravées a doublé en deux ans, pour atteindre plus de 10 par semaine.

Le personnel pénitentiaire est aussi victime de stress. À une exception près, tous les syndicats signalent un accroissement du stress, imputable en grande partie aux mesures d'austérité.

Malgré cette situation difficile, seule une minorité de syndicats pensent que les taux d'absence pour maladie ont augmenté.

La plupart mentionnent l'existence de structures et/ou de politiques visant à maintenir et améliorer la santé et la sécurité du personnel des prisons, bien que la formation à la santé et la sécurité soit rare. Les syndicats de la plupart des pays sont en mesure d'influencer dans un sens positif les normes de santé et de sécurité, quoique l'Espagne et l'Italie connaissent des problèmes particuliers.

Dans quatre pays, les salaires sont déterminés par le biais de la négociation collective; dans cinq autres, ils sont fixés unilatéralement par le gouvernement et dans les trois derniers, ils le sont par une formule mixte ou par une procédure dans laquelle le syndicat joue un rôle, mais très éloigné de la négociation collective. Quoi qu'il en soit, dans la moitié des pays étudiés, le personnel pénitentiaire clé n'a pas le droit de faire grève.

Les structures de représentation du personnel des prisons sont généralement le reflet de celles en place dans l'ensemble du pays et, partout, les syndicats jouent un rôle essentiel.

Parmi les pays ayant répondu au questionnaire, le **Royaume-Uni** est le seul où certaines prisons sont gérées par le privé. Cependant, le secteur privé participe d'autres manières à la gestion des prisons dans d'autres pays et il est prévu d'étendre cette participation.

Les sujets de préoccupation des syndicats traduisent bien les problèmes qui se posent actuellement dans les prisons. La menace de la privatisation, les mesures d'économie, les niveaux de rémunération, la sécurité de l'emploi et le vieillissement du personnel sont tous mentionnés par les syndicats de plusieurs pays. Ils réclament de meilleures conditions mais, dans certains cas, la première chose à faire à cette fin serait de rétablir les conditions et les droits dont le personnel jouissait auparavant et qui lui ont été retirés.

La situation réelle est celle d'un service pénitentiaire sous pression et d'un personnel qui se débat tant bien que mal. Dans ces conditions, les syndicats ont un rôle crucial à jouer pour défendre et améliorer les conditions de leurs membres et s'efforcer d'assurer un service décent pour les détenus et la société en général.

Introduction

Ce rapport examine la situation de ceux qui travaillent dans les prisons d'Europe. Sur base d'une enquête auprès de 14 syndicats représentant le personnel pénitentiaire de 12 pays, à laquelle s'ajoutent des éléments provenant du Conseil de l'Europe ainsi que de sources nationales, il donne un aperçu sans égal de l'évolution de la situation dans les prisons.

L'enquête

Un questionnaire a été envoyé aux affiliés de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) faisant partie de son Réseau des services pénitentiaires au cours du premier trimestre 2015. L'idée de départ était de couvrir l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la République tchèque et l'Ukraine. En finale, 14 syndicats représentant les personnels pénitentiaires de 12 pays ont répondu. Leur liste figure ci-dessous.

Pays	Syndicat
Belgique	ACV-OD/CSC SP
Belgique	CGSP/ACOD
Chypre du Nord	KTAMS
Danemark	Faengselsforbundet
Estonie	ROTAL
Finlande	VVL (affilié à JHL)
France	UFAP-UNSA
Italie	FP CGIL
Pays-Bas	FNV Overheid
Norvège	KY-YS
Roumanie	SNLP
Espagne	ACAIP-USO
Royaume-Uni	POA
Royaume-Uni	RCN

Par ailleurs, OSSOO (Statorg) en République tchèque et LAKRS en Lettonie ont indiqué qu'ils ne représentaient plus le personnel pénitentiaire.

Des variations importantes du nombre de détenus

D'après le Conseil de l'Europe, plus de 630.000 personnes sont en prison dans les 31 pays de l'Espace économique européen (les 28 États membres de l'Union européenne plus l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège), ce qui équivaut à 112,4 détenus par tranche de 100.000 habitants.¹ Toutefois, ces chiffres détaillés, qui sont ceux de janvier 2014 et englobent les détentions provisoires ainsi que les détenus condamnés, montrent de grands écarts d'un pays à l'autre pour ce qui est du nombre de personnes emprisonnées. Alors qu'au Liechtenstein le taux de population carcérale n'est que de 18,9 détenus pour 100.000

¹ Ces chiffres, ainsi que d'autres se rapportant à la population carcérale en 2014, sont extraits des Statistiques pénales annuelles compilées pour le Conseil de l'Europe : Prison Stock on 01 Jan. 2014 & 2015 <http://wp.unil.ch/space/space-i/prison-stock-2014-2015/>. Des différences peuvent exister entre ces chiffres et les statistiques publiées à l'échelon national.

habitants, il est plus de 16 fois plus élevé en Lituanie où il se situe à 314,6 détenus pour 100.000 habitants.

Les détails reproduits au Tableau 1 et au Diagramme 1 font apparaître clairement certains clivages géographiques. Ainsi, la proportion de personnes emprisonnées est la plus élevée dans les pays d'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'Union européenne en 2004 ou 2007. Les trois États baltes figurent en première place, comptant plus de 200 détenus pour 100.000 habitants, et sont suivis en ordre décroissant par la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la Roumanie et la République tchèque.

Les pays nordiques viennent en fin de tableau où ils occupent cinq des huit rangs les plus faibles avec, pour tous, des taux de population carcérale inférieurs à 70 pour 100.000. Les trois autres sont le Liechtenstein, les Pays-Bas et la Slovénie. Chypre, l'Allemagne et l'Irlande ont toutes des taux relativement bas - très inférieurs à 100 pour 100.000 - et un autre groupe important, composé de la Croatie, l'Italie, l'Autriche, la Grèce, la Belgique, la France et la Bulgarie, dont les taux se situent entre 100 pour 100.000 et la moyenne de l'EEE de 123,4 pour 100.000. Les pays extérieurs à l'Europe centrale et orientale dont les taux de population carcérale sont supérieurs à la moyenne sont, en ordre croissant, le Luxembourg, le Portugal, l'Espagne, Malte et le Royaume-Uni.

Le Royaume-Uni compte la population carcérale la plus nombreuse de tous les pays de l'Union européenne, avec un total de 93.665 détenus pour les trois administrations pénitentiaires (Angleterre et Pays de Galles, Écosse et Irlande du Nord).

Tableau 1 : Population carcérale (au 1^{er} janvier 2014)

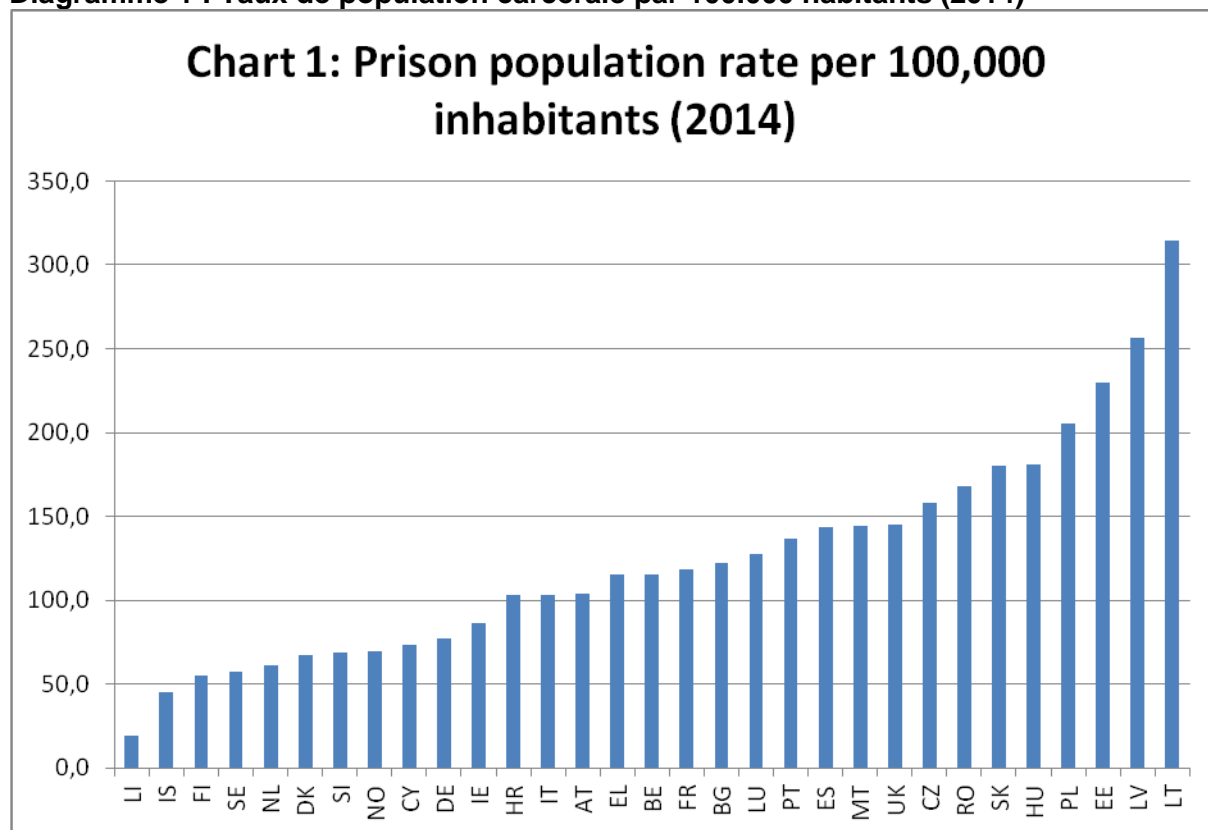
Pays	Nombre total de détenus	Taux de population carcérale pour 100.000 habitants (2014)
Autriche	8.862	104,2
Belgique	12.945	115,5
Bulgarie	8.834	121,9
Croatie	4.365	102,8
Chypre	632	73,7
République tchèque	16.656	158,4
Danemark	3.774	67,1
Estonie	3.026	230,0
Finlande	3.011	55,2
France	77.883	118,3
Allemagne	62.632	77,5
Grèce	12.693	115,5
Hongrie	17.841	180,6
Islande	147	45,1
Irlande	3.987	86,6
Italie	62.536	102,9
Lettonie	5.139	256,8
Liechtenstein	7	18,9
Lituanie	9.261	314,6
Luxembourg	701	127,5
Malte	615	144,6

Pays-Bas	10.224	60,8
Norvège	3.571	69,9
Pologne	78.994	205,2
Portugal	14.284	137,0
Roumanie	33.434	167,7
Slovaquie	9.752	180,1
Slovénie	1.409	68,4
Espagne: Total	66.786	143,6
Suède	5.525	57,3
Royaume-Uni : Total	93.665	145,0
EEE	633.191	123,4

Source : Prison Stock on 01 Jan. 2014 & 2015 - Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe
<http://wp.unil.ch/space/space-i/prison-stock-2014-2015/>

Le chiffre du taux de population carcérale du Royaume-Uni a été calculé à partir des estimations de la population à la mi 2014 publiées par l'Office for National Statistics le 25 juin 2015

Diagramme 1 : Taux de population carcérale par 100.000 habitants (2014)



Un peu plus de détenus dans l'ensemble

Les populations carcérales ne sont pas statiques et, dans certains pays, le nombre des détenus a sensiblement évolué depuis le début de la crise, en 2008, comme le montrent le Tableau 2 et le Diagramme 2. Alors que le nombre total de détenus n'a que légèrement augmenté - 0,3% à peine - entre 2008 et 2014, il a fortement augmenté dans certains pays et diminué dans de larges proportions dans d'autres.

L'Allemagne, les Pays-Bas, Chypre, la Lettonie, la Suède, la République tchèque, la Bulgarie, l'Estonie et la Finlande ont vu leurs populations carcérales diminuer de plus d'un septième entre 2008 et 2014. L'Allemagne comptait 12.000 détenus de moins en 2014 que six ans plus tôt et, aux Pays-Bas, le nombre des détenus a chuté de près de 7.000 unités sur la même période, soit un recul de 40,3%.

Dans le bas de l'échelle, le nombre des détenus a augmenté de plus d'un sixième en France, en Slovaquie, en Hongrie, en Lituanie, en Roumanie, en Belgique et au Portugal. De ce fait, la France comptait en 2014 plus de 11.000 personnes détenues en plus que six ans auparavant tandis qu'en Roumanie, le nombre de détenus a augmenté de plus de 6.000 unités sur la même période. En chiffres relatifs, les augmentations les plus marquées du nombre de détenus sont celles de la Belgique et du Portugal.

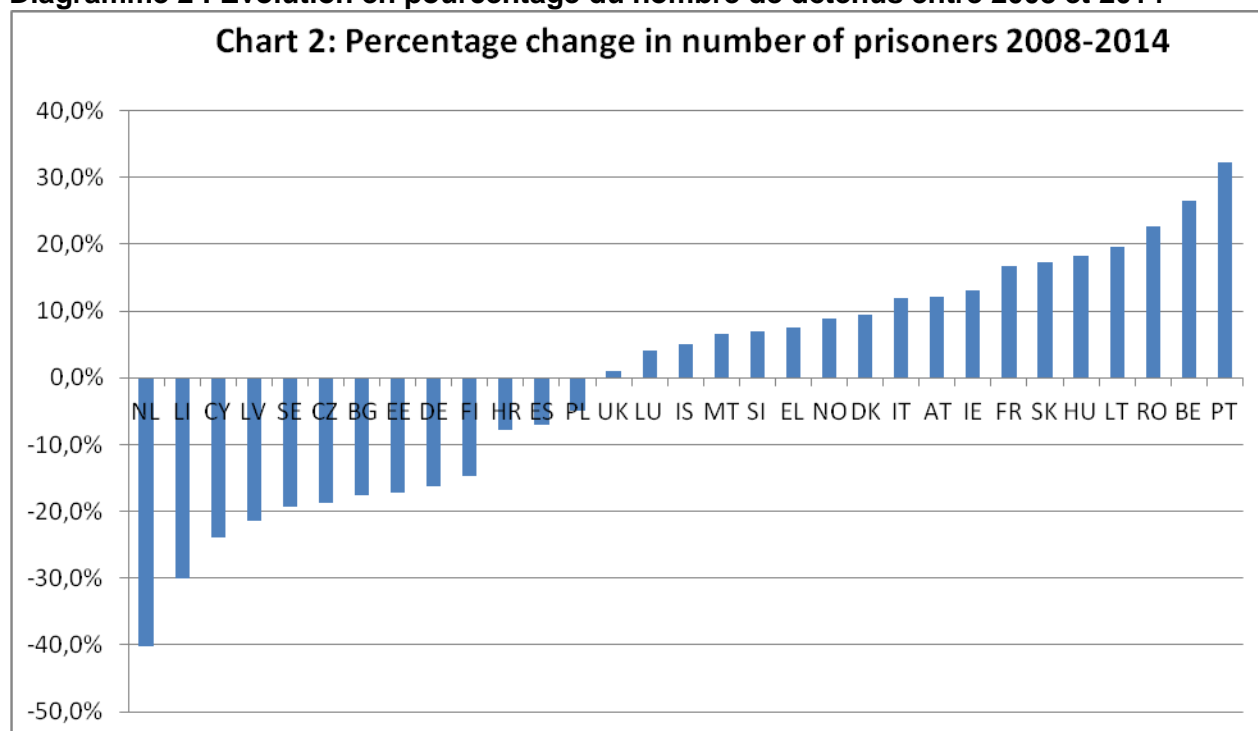
Tableau 2 : Évolution du nombre de détenus entre 2008 et 2014

Pays	Détenus 2008	Détenus 2014	Évolution 2008-2014	
			Pourcentage	Chiffres
Pays-Bas	17.113	10.224	-40,3%	-6.889
République tchèque	20.502	16.656	-18,8%	-3.846
Lettonie	6.544	5.139	-21,5%	-1.405
Bulgarie	10.723	8.834	-17,6%	-1.889
Suède	6.853	5.525	-19,4%	-1.328
Finlande	3.531	3.011	-14,7%	-520
Estonie	3.656	3.026	-17,2%	-630
Liechtenstein	10	7	-30,0%	-3
Allemagne	74.706	62.632	-16,2%	-12.074
Croatie	4.734	4.365	-7,8%	-369
Espagne: Total	71.778	66.786	-7,0%	-4.992
Pologne	83.152	78.994	-5,0%	-4.158
Chypre	831	632	-23,9%	-199
Malte	577	615	6,6%	38
Royaume-Uni: Total	92.805	93.665	0,9%	860
Slovénie	1.318	1.409	6,9%	91
Luxembourg	673	701	4,2%	28
Islande	140	147	5,0%	7
Norvège	3.278	3.571	8,9%	293
Autriche	7.899	8.862	12,2%	963
Grèce	11.798	12.693	7,6%	895
Irlande	3.523	3.987	13,2%	464
Italie	55.831	62.536	12,0%	6.705
France	66.712	77.883	16,7%	11.171
Danemark	3.451	3.774	9,4%	323
Hongrie	15.079	17.841	18,3%	2.762
Roumanie	27.262	33.434	22,6%	6.172
Slovaquie	8.313	9.752	17,3%	1.439

Belgique	10.234	12.945	26,5%	2.711
Lituanie	7.744	9.261	19,6%	1.517
Portugal	10.807	14.284	32,2%	3.477
EEE	631.577	633.191	0,3%	1.614

Calculé à partir de Prison Stock on 01 Jan. 2014 & 2015 Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe <http://wp.unil.ch/space/space-i/prison-stock-2014-2015/> et Aebi, M.F. & Delgrande, N. (2015). SPACE I – Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe : Populations carcérales. Enquête 2013. Strasbourg: Conseil de l'Europe <http://wp.unil.ch/space/space-i/annual-reports/>

Diagramme 2 : Évolution en pourcentage du nombre de détenus entre 2008 et 2014



Mais moins de personnel pénitentiaire

Dans la plupart des pays, le nombre de personnes employées dans les prisons a chuté au cours des cinq dernières années. Les chiffres du Conseil de l'Europe pour la période de 2008 à 2013 (derniers chiffres disponibles s'agissant du personnel) montrent que, dans 17 des 29 pays de l'EEE pour lesquels on dispose de statistiques pour ces deux années, le nombre de personnes travaillant dans les prisons avait diminué en septembre 2013 par rapport à septembre 2008. Au total, dans ces pays, l'effectif pénitentiaire est passé de 308.647 unités en 2008 à 293.356 en 2013, soit une baisse de 5% en dépit du fait que le nombre des détenus ait augmenté de 1,5% au total dans ces mêmes 29 pays.

Le personnel pénitentiaire se définit comme étant les personnes travaillant dans le système pénitentiaire, que ce soit sous l'autorité de l'administration pénitentiaire nationale (habituellement le ministère de la Justice) ou d'un autre pouvoir public (le ministère de la Santé, par exemple) et affectées à la sécurité, au traitement, à la formation ou à d'autres activités des détenus.

Les deux pays connaissant les baisses les plus prononcées, en chiffres relatifs, du personnel pénitentiaire sont la Lettonie, où 3 postes sur 10 (30,5%) ont disparu entre 2008 et 2013, et

le Royaume-Uni où les effectifs ont été réduits d'un peu plus d'un cinquième (21,2%). Toutefois, dans quatre autres pays, le nombre des agents pénitentiaires a été réduit d'environ un sixième. Il s'agit de la Finlande (16,5%), de l'Estonie (16,3%), de la Suède (16%) et de l'Irlande (15,6%). Les cinq autres pays dans lesquels la réduction du personnel pénitentiaire a été plus élevée que la moyenne de l'EEE, soit 5%, sont la Bulgarie, Malte, les Pays-Bas, la Lituanie et l'Autriche.

Le personnel pénitentiaire a aussi été réduit dans six autres pays, à savoir l'Italie, le Portugal, le Luxembourg, l'Allemagne, le Danemark et la Roumanie, tandis qu'en France et au Liechtenstein, les effectifs n'ont pas changé au cours de ce cinq années.

Il ne reste donc que 10 pays dans lesquels le nombre des agents pénitentiaires a augmenté. Dans cinq d'entre eux - la Hongrie, la République tchèque, l'Islande, la Pologne et la Slovaquie - l'augmentation a été relativement modeste et inférieure à 5% mais, dans les cinq autres, elle a été plus importante avec 7,2% en Espagne, 8,7% en Croatie et un peu plus de 10% en Slovaquie, à Chypre et en Norvège. (Il n'existe pas de statistiques pour l'année 2008 en Grèce, ni pour le personnel pénitentiaire en Belgique, que ce soit pour 2008 ou 2013).

Tableau 3 : Évolution du nombre de personnes employées dans les prisons entre 2008 et 2013

Pays	Personnel pénitentiaire		Évolution des effectifs 2008-2013	
	2008	2013	Nombre	Pourcentage
Autriche	3.779	3.584	-195	-5,2%
Bulgarie	4.597	4.005	-592	-12,9%
Croatie	2.497	2.714	217	8,7%
Chypre	385	426	41	10,6%
République tchèque	10.454	10.548	94	0,9%
Danemark	3.472	3.413	-59	-1,7%
Estonie	1.943	1.627	-316	-16,3%
Finlande	2.732	2.280	-452	-16,5%
France	28.801	28.798	-3	0,0%
Allemagne	37.180	36.459	-721	-1,9%
Hongrie	7.597	7.656	59	0,8%
Islande	89	92	3	3,4%
Irlande	3.877	3.273	-604	-15,6%
Italie	43.054	41.160	-1.894	-4,4%
Lettonie	3.431	2.384	-1.047	-30,5%
Liechtenstein	16	16	0	0,0%
Lituanie	3.280	3.093	-187	-5,7%
Luxembourg	417	401	-16	-3,8%
Malte	213	196	-17	-8,0%
Pays-Bas	10.965	10.222	-743	-6,8%
Norvège	3.274	3.627	353	10,8%
Pologne	27.214	28.191	977	3,6%
Portugal	5.456	5.221	-235	-4,3%
Roumanie	12.018	11.911	-107	-0,9%
Slovaquie	3.881	4.291	410	10,6%

Slovénie	800	834	34	4,3%
Espagne	27.797	29.811	2.014	7,2%
Suède	5.947	4.995	-952	-16,0%
Royaume-Uni	53.481	42.128	-11.353	-21,2%
EEE (hors Belgique et Grèce)	308.647	293.356	-15.291	-5,0%

Calculé à partir des Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe - SPACE I : Étude 2008 sur les populations carcérales, Marcela F. Aebi et Natalia Delgrande, et Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe - SPACE I : Enquête 2013 sur les populations carcérales, Marcela F. Aebi et Natalia Delgrande.

Les réponses reçues des syndicats représentant le personnel pénitentiaire confirment en général les chiffres du Conseil de l'Europe, bien que des variations de dates et de groupes d'agents auxquels l'information se rapporte entraînent des différences entre les deux séries de statistiques.

À titre d'exemple, le syndicat finlandais VVL signale une baisse de la moyenne de 2.961 salariés en 2010 qui passe à 2.742 en 2014. Or, ces chiffres portent sur l'ensemble des personnels travaillant dans des institutions pénales, y compris ceux des administrations nationale et régionales des prisons, et pas seulement ceux travaillant dans des prisons. De même, en France, l'UFAP-UNSA fait état d'une légère augmentation du personnel pénitentiaire au cours des cinq dernières années. Tel est le cas pour l'ensemble du personnel employé dans des établissements pénitentiaires, dont le nombre a augmenté, passant de 31.913 en 2008 à 35.081 en 2013, mais le nombre de personnes travaillant à l'intérieur des prisons est resté inchangé au cours de la même période : 28.801 en 2008 et 28.798 en 2013.

En Espagne, la réponse de l'ACAIP-USO met en lumière le fait que, dans certains pays, la tendance relative au volume des effectifs a changé au cours des cinq dernières années. Entre 2008 et 2011 le nombre des agents dans les prisons d'Espagne (y compris la Catalogne) est passé de 27.797 à 30.294. Toutefois, on note depuis 2011 un recul de 500 unités, le nombre d'agents tombant à 29.811 en 2013. De ce fait, l'augmentation du personnel que montre le tableau ne porte que sur les trois premières années des cinq étudiées.

Les réponses des deux syndicats britanniques, le POA qui représente diverses catégories de personnels dans les prisons du pays, et le RCN qui représente principalement le personnel médical, dont celui assurant des tâches de gestion, confirment également que c'est au Royaume-Uni que la diminution des effectifs du personnel pénitentiaire a été la plus forte. Les statistiques du Conseil de l'Europe indique que 11.300 postes ont été supprimés dans les prisons entre 2008 et 2013, soit plus d'un sur cinq.

Les chiffres du Conseil de l'Europe ne donnent pas d'indications sur le personnel pénitentiaire en Belgique. Toutefois, les deux syndicats belges ayant répondu à l'enquête, l'ACV-OD/CSC SP et la CGSP/ACOD, ont répondu tous deux que le nombre de personnes employées dans les prisons a diminué au cours de la période la plus récente, malgré une progression jusqu'en 2014.

Aux Pays-Bas, la réponse du FNV Overheid n'indique pas uniquement ce qui s'est passé mais ce à quoi il faut s'attendre du fait de la volonté du gouvernement de réduire les dépenses publiques. En 2013, le gouvernement a annoncé la fermeture de 26 des 59 établissements pénitentiaires et similaires en activité dans le pays, ce qui entraînera la perte de 3.700 emplois sur près des 12.3000 agents du service pénitentiaire. Les pressions

exercées par le syndicat, avec une action collective menée en avril 2013, ont forcé le gouvernement à réduire le nombre des fermetures, limitant ainsi le nombre des pertes d'emplois à quelque 2.600. Or, 18 mois plus tard, la vague suivante de mesures d'austérité a reconduit le nombre des suppressions de postes prévues à quelque 3.600. Certaines se sont déjà concrétisées, FNV Overheid signalant que le nombre de personnes employées dans les prisons et autres institutions similaires (un domaine plus étendu que celui couvert par les statistiques du Conseil de l'Europe reprises dans le tableau) a diminué, passant de 12.284 en décembre 2012 à 10.866 en décembre 2014, soit un recul de près de 1.400 unités ou 11,3% sur deux ans à peine.

Aux Pays-Bas, certaines de ces pertes d'emplois résultaient de licenciements collectifs et cinq autres syndicats indiquent avoir connu cette situation dans leurs pays respectifs. Selon la CGSP/ACOD, en Belgique, près de 2% du personnel ont été licenciés de la sorte; en Estonie, ROTAL signale que cinq agents ont été licenciés dans une seule prison; dans le cas de la Finlande, le VVL note aussi des licenciements collectifs avec la perte d'emplois de 17 agents due à la fermeture d'une prison et, au Royaume-Uni, le POA et le RCN indiquent que les services pénitentiaires ont recouru à des licenciements collectifs pour réduire le personnel pénitentiaire. Le POA estime que 6.000 agents sont partis sur base d'un programme de départs volontaires.

La situation est quelque peu différente en Espagne. Dans ce pays, le syndicat ACAIP-USO ne signale pas de licenciements secs. En revanche, les contrats arrivés à expiration n'ont pas été renouvelés.

Ce qui entraîne une dégradation de la proportion de détenus par agent

Un élément frappant des statistiques est que, souvent, le nombre des agents pénitentiaires a diminué, alors même que le nombre des détenus était stable ou en augmentation. Le Tableau 4, composé à partir des chiffres du Conseil de l'Europe, donne l'évolution en pourcentages du personnel pénitentiaire et du nombre de détenus entre 2008 et 2013 (période différente de celle prise pour le nombre des détenus faisant l'objet du Tableau 2).

Il montre que le nombre des agents a diminué dans neuf pays en dépit d'une augmentation du nombre de détenus. Ces pays sont l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie et le Royaume-Uni, alors qu'à Malte le nombre de personnes employées dans les prisons a diminué tandis que le nombre de prisonniers restait stable. Dans quatre autres pays, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie et la Suède, le nombre de détenus a diminué tandis que la diminution du nombre d'agents pénitentiaires a été plus forte, et dans cinq pays, le volume des effectifs n'a pas suivi l'augmentation du nombre des détenus : la France, la Hongrie, l'Islande, la Norvège et la République tchèque.

Cela ne laisse que 10 pays dans lesquels la situation a évolué dans un sens plus positif. Dans cinq d'entre eux, la Croatie, Chypre, la République tchèque, la Pologne et l'Espagne, le personnel a augmenté tandis que le nombre de détenus a diminué. Dans trois autres, la Bulgarie, l'Allemagne et les Pays-Bas, le nombre d'agents a diminué mais celui des détenus a diminué plus encore, tandis qu'au Liechtenstein, le nombre d'agents est resté stable tandis que celui des détenus a diminué, et qu'en Slovénie, le nombre d'agents a augmenté davantage que celui des détenus.

Cette évolution se reflète dans la proportion de détenus par agent dans les prisons, ce que montre aussi le Tableau 4. Seuls huit pays, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne et l'Espagne, montrent une amélioration de

cette proportion, c'est-à-dire que les agents ont moins de détenus à surveiller. Dans deux autres, le Liechtenstein et la Slovénie, la situation s'est améliorée, mais dans des proportions trop faibles pour que le tableau en rende compte.

Dans les 19 autres pays, la situation s'est dégradée, de manière considérable dans certains cas. En Autriche, le nombre de détenus par agent est passé de 2,1 en 2008 à 2,5 en 2013. En France, la proportion a augmenté de 2,3 à 2,7. En Hongrie, elle est passée de 2 à 2,4. En Lituanie, on comptait 2,4 détenus par agent en 2008 et 3,1 en 2013. Au Portugal, l'augmentation a été de 2 à 2,7, de 2,3 à 2,8 en Roumanie et de 1,7 à 2,2 au Royaume-Uni.

Tableau 4 : Évolution du nombre de détenus et d'agents entre 2008 et 2013

Pays	Évolution du personnel 2008-2013	Évolution du nombre de détenus 2008-2013	Proportion de détenus par agent	
	Pourcentage	Pourcentage	2008	2013
Autriche	-5,2%	11,8%	2,1	2,5
Bulgarie	-12,9%	-17,6%	2,3	2,2
Croatie	8,7%	-8,1%	1,9	1,6
Chypre	10,6%	-2,4%	2,2	1,9
République tchèque	0,9%	-20,7%	2,0	1,5
Danemark	-1,7%	18,5%	1,0	1,2
Estonie	-16,3%	-10,9%	1,9	2,0
Finlande	-16,5%	-11,5%	1,3	1,4
France	0,0%	17,5%	2,3	2,7
Allemagne	-1,9%	-9,4%	2,0	1,9
Hongrie	0,8%	21,4%	2,0	2,4
Islande	3,4%	8,6%	1,6	1,7
Irlande	-15,6%	15,4%	0,9	1,2
Italie	-4,4%	16,1%	1,3	1,6
Lettonie	-30,5%	-20,5%	1,9	2,2
Liechtenstein	0,0%	-10,0%	0,6	0,6
Lituanie	-5,7%	24,2%	2,4	3,1
Luxembourg	-3,8%	6,5%	1,6	1,8
Malte	-8,0%	0,0%	2,7	2,9
Pays-Bas	-6,8%	-38,4%	1,6	1,0
Norvège	10,8%	11,3%	1,0	1,0
Pologne	3,6%	-5,0%	3,1	2,8
Portugal	-4,3%	32,2%	2,0	2,7
Roumanie	-0,9%	21,5%	2,3	2,8
Slovaquie	10,6%	22,1%	2,1	2,4
Slovénie	4,3%	3,2%	1,6	1,6
Espagne	7,2%	-5,1%	2,6	2,3
Suède	-16,0%	-14,4%	1,2	1,2
Royaume-Uni	-21,2%	0,8%	1,7	2,2
EEE (hors Belgique et Grèce)	-5,0%	1,5%	2,0	2,1

Calculé à partir des Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe - SPACE I : Enquête 2008 sur les populations carcérales, Marcela F. Aebi et Natalia Delgrande, et Statistiques pénales annuelles, Conseil de l'Europe - SPACE I : Enquête 2013 sur les populations carcérales, Marcela F. Aebi et Natalia Delgrande.

Les réponses fournies par les syndicats à l'enquête reflètent les chiffres du Conseil de l'Europe quoique, comme c'est le cas pour le nombre de personnes employées dans les prisons, elles mettent souvent en avant des changements survenus après la période étudiée qui s'achevait en 2013. En Italie par exemple, le FP CGIL souligne que, bien que le nombre de détenus ait augmenté, passant de 58.127 au 31 décembre 2008 à 62.536 au 31 décembre 2013, depuis, les chiffres ont fortement chuté alors que le pays s'efforçait de répondre à une crise de surpeuplement carcéral. Entre décembre 2013 et juin 2015, date des derniers chiffres disponibles, le nombre des personnes emprisonnées a baissé de 62.536 à 52.754.² Comme le fait remarquer le syndicat, ce recul de près de 10.000 unités en moins de deux ans a entraîné une amélioration de la proportion de détenus par agent depuis la fin de la période visée par le tableau.

Une évolution similaire, quoique les résultats semblent aller en sens contraire, se produit peut-être aux Pays-Bas. Dans ce pays, les chiffres reproduits dans le tableau et qui portent sur la période 2008-2013, indiquent une amélioration de la proportion de détenus par agent. Toutefois, c'est depuis 2013 que les suppressions d'emplois pratiquées aux Pays-Bas l'ont été avec le plus de rigueur. De ce fait, le FNV Overheid explique, à propos de la dernière période en date, "officiellement, la proportion [de détenus par agent] reste inchangée mais, d'après nos sources d'information internes, nous savons que la réalité est différente".

Deux réponses donnent des pistes sur les raisons pour lesquelles les proportions ont changé de la sorte. Le syndicat espagnol ACAIP-USO explique que la diminution du nombre de détenus a largement contribué à améliorer le rapport détenus/agent, une diminution qu'il impute à "des changements dans la législation et l'expulsion de détenus étrangers". En Roumanie en revanche, le nombre de détenus a fortement augmenté, d'un cinquième entre 2008 et 2013, ce qui s'explique, d'après le syndicat SNLP, par une augmentation du nombre des délits "due à la crise financière" et au "retour au pays de détenus qui étaient en prison à l'étranger".

En Belgique, pays pour lequel le Conseil de l'Europe ne publie pas de statistiques, les deux syndicats estiment que la proportion de détenus par agent s'est améliorée du fait, selon l'ACV-OD, de la construction de nouveaux établissements.

Des ressources financières limitées

Interrogés sur les budgets des prisons, les syndicats ont répondu que, dans la plupart des pays, les ressources n'augmentent pas. Les syndicats de sept pays (Chypre du Nord, Finlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Espagne et Royaume-Uni) ont répondu que les budgets des prisons ont diminué au cours des cinq dernières années tandis que, selon le syndicat SNLP, ils sont restés inchangés en Roumanie.

Dans quatre pays seulement (Belgique, Danemark, Estonie et France) les syndicats ont répondu que les budgets des prisons ont augmenté.

² Detenuti presenti per posizione giuridica , sesso e nazionalità: Serie storica semestrale degli anni: 1991 – 2015
https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_1_14_1.wp?facetNode_1=3_1_6&previousPage=mg_1_14&contentId=SST165666

Ces réponses sont conformes aux conclusions de la dernière enquête en date du Conseil de l'Europe publiés à l'époque de la rédaction du présent rapport (2013). Comme le notait le communiqué de presse qui accompagnait cette enquête, "Les dépenses par détenu dans les prisons d'Europe diminuent depuis le début de la crise économique".³

Il poursuivait en ces termes :

"En 2012, les administrations carcérales d'Europe ont dépensé une moyenne de 97 € par détenu et par jour, soit 2 € de plus qu'en 2011, avec de fortes disparités d'une administration à l'autre.⁴ Si l'on considère la période allant de 2007 – qui marque le début de la crise économique – à 2012, les dépenses par détenu ont diminué (passant d'une moyenne de 99,1 € à 96,7 € par personne, et d'une médiane passant de 53,4 € à 41,6 € par personne). Très peu de pays font état d'une augmentation."

Les chiffres du Conseil de l'Europe relatifs aux dépenses publiques semblent indiquer que les pays où les dépenses sont les plus élevées sont généralement ceux qui ont la population carcérale la plus faible.

Peu de progrès dans les conditions des détenus et aucun s'agissant du personnel pénitentiaire

À la question de savoir si les conditions de détention se sont améliorées au cours des cinq dernières années, seuls quatre syndicats ont répondu par l'affirmative. En Belgique, l'ACV-OD voit une amélioration tandis que la CGSP-ACOD répond que la situation est inchangée. ROTAL, en Estonie, considère que les conditions de détention se sont améliorées, de même que la FP CGIL en Italie. Toutefois, le syndicat italien fait remarquer que cela "résulte uniquement d'une diminution de la surpopulation". Parmi les autres syndicats, le seul à voir une amélioration des conditions de détention est le SNLP en Roumanie.

Ailleurs, les syndicats estiment soit que les conditions de détention n'ont pas évolué (KTAMS à Chypre du Nord, Faengselsforbundet au Danemark, VVL en Finlande, KY-YS en Norvège et ACAIP-USO en Espagne), soit qu'elles se sont dégradées (UFAP-UNSA en France, FNV Overheid aux Pays-Bas et le POA et le RCN au Royaume-Uni).

Une fois encore, ces constatations recourent les conclusions du Conseil de l'Europe qui étaient qu'une réduction des dépenses consacrées aux prisons "a vraisemblablement impacté la qualité de la vie des détenus".

Les commentaires des syndicats sont encore moins positifs lorsqu'ils sont interrogés sur les conditions du personnel travaillant dans les prisons. Aucun ne répond qu'elles se sont améliorées au cours des cinq dernières années et ils sont aussi nombreux à penser qu'elles se sont dégradées ou qu'elles sont demeurées inchangées.

Ceux constatant une détérioration sont la CGSP-ACOD en Belgique, l'UFAP-UNSA en France, FNV Overheid aux Pays-Bas, le SNLP en Roumanie et le POA et le RCN au Royaume-Uni. Ceux qui estiment que les conditions du personnel n'ont pas changé sont l'ACV-OD en Belgique, KTAMS à Chypre du Nord, Faengselsforbundet au Danemark, ROTAL en Estonie, VVL en Finlande, la FP CGIL en Italie et KY-YS en Norvège.

³ La crise économique empêche d'améliorer les conditions dans les prisons d'Europe : Strasbourg, 11.02.2015 http://wp.unil.ch/space/files/2011/02/Press-Release_SPACE-2013-statistics.pdf

⁴ De 2 € par jour en Fédération de Russie à 317 € par jour en Suède.

Les syndicats étaient aussi invités à commenter de manière plus générale la situation dans les prisons de leurs pays et les réponses témoignent d'une situation préoccupante dans de nombreux pays.

Syndicat (pays)	Situation
ACV-OD/CSC SP (Belgique)	Le nombre élevé de détenus reste un problème, près de 1.500 de plus que dans le passé récent.
CGSP-ACOD (Belgique)	Les coupes budgétaires imposées aux coûts de personnel et de fonctionnement posent problème.
VVL (Finlande)	Le gouvernement prévoit de réduire les dépenses de 10 millions €, avec la fermeture de trois prisons ouvertes et la conversion de deux prisons fermées en prisons ouvertes.
FP CGIL (Italie)	L'arrêt du remplacement des agents et l'absence de reconduction de la convention collective depuis six ans, ce qui équivaut à un gel des salaires, a conduit à un vieillissement prononcé du personnel ainsi qu'à un grave appauvrissement du personnel pénitentiaire et des familles. Le délai d'ouverture des droits à la pension s'est aussi allongé. La conséquence est un personnel déprimé et démotivé.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Les mesures d'austérité du gouvernement, avec notamment des réductions importantes des effectifs, se sont traduites par des pressions dans tous les services pénitentiaires.
KY-YS (Norvège)	Le principal défi auquel est actuellement confronté le syndicat vient des réajustements organisationnels.
SNLP (Roumanie)	Certains investissements ont été consentis dans les prisons ces dernières années alors que le nombre des détenus augmentait fortement, passant de quelque 26.000 il y a cinq ans à 33.000 en 2013, avant de retomber aux alentours de 30.000 fin 2014. Or, aucun agent n'a été recruté et le nombre des départs à la retraite n'a pas été compensé par le nombre de nouveaux diplômés des établissements de formation. Le code pénal a été modifié en 2014; cela a eu une incidence sur le système pénitentiaire par un ajustement de certaines peines et la mise en place d'alternatives à l'emprisonnement. Toutefois, la pénurie de personnel persiste, et celui-ci a des horaires de travail longs avec du vieux matériel inadapté.
ACAIP-USO (Espagne)	Du fait des mesures d'économie, l'entretien est insuffisant et entraîne une dégradation des prisons.
POA (Royaume-Uni)	La population carcérale atteint un niveau record (86.000 en Angleterre et Pays de Galles) alors que le personnel est moins nombreux, ce qui provoque une élévation des niveaux de violence.
RCN (Royaume-Uni)	Le rapport 2014-15 de l'Inspecteur-en-chef des prisons de Sa Majesté se fait l'écho de nos préoccupations. On peut y lire "Un plus grand nombre de détenus ont été assassinés, se sont tués, mutilés et ont été victimes d'agressions qu'il y a cinq ans. Les agressions graves se sont multipliées, de même que les agressions, graves ou non, contre le personnel."

Préoccupations en rapport avec la santé et la sécurité

Les syndicats qui ont répondu au questionnaire expriment clairement leurs préoccupations quant à la santé et la sécurité. Huit considèrent que la santé et la sécurité du personnel pénitentiaire posent davantage problème qu'il y a cinq ans (ACV-OD/CSP SP (Belgique),

Faengselsforbundet (Danemark), UFAP-UNSA (France), FP CGIL (Italie), FNV Overheid (Pays-Bas), ACAIP-USO (Espagne) et POA et RCN (tous deux au Royaume-Uni). Quatre - CGSP-ACOD (Belgique), KTAMS (Chypre du Nord), VVL (Finlande) et KY-YS (Norvège) ne constatent aucun changement et deux seulement - ROTAL (Estonie) et SNLP (Roumanie) jugent que la santé et la sécurité du personnel pénitentiaire sont maintenant moins problématiques.

Violence

Un des problèmes majeurs en matière de santé et de sécurité est, aux yeux des syndicats, celui de la violence des détenus dirigée contre le personnel. Neuf des quatorze syndicats considèrent que le nombre des agressions violentes a augmenté au cours des cinq dernières années. Il s'agit de l'ACV-OD/CSC SP en Belgique, de Faengselsforbundet au Danemark, de l'UFAP-UNSA en France, du FNV aux Pays-Bas, du SNLP en Roumanie, de l'ACAIP-USO en Espagne et du POA et du RCN au Royaume-Uni. Quatre seulement - la CGSP-ACOD en Belgique, ROTAL en Estonie, le VVL en Finlande et KY-YS en Norvège - pensent que le niveau de violence dirigée contre le personnel n'a pas changé, et le KTAMS à Chypre du Nord est le seul syndicat à faire état d'une amélioration.

Certains syndicats ont fourni plus de détails sur les agressions violentes contre le personnel :

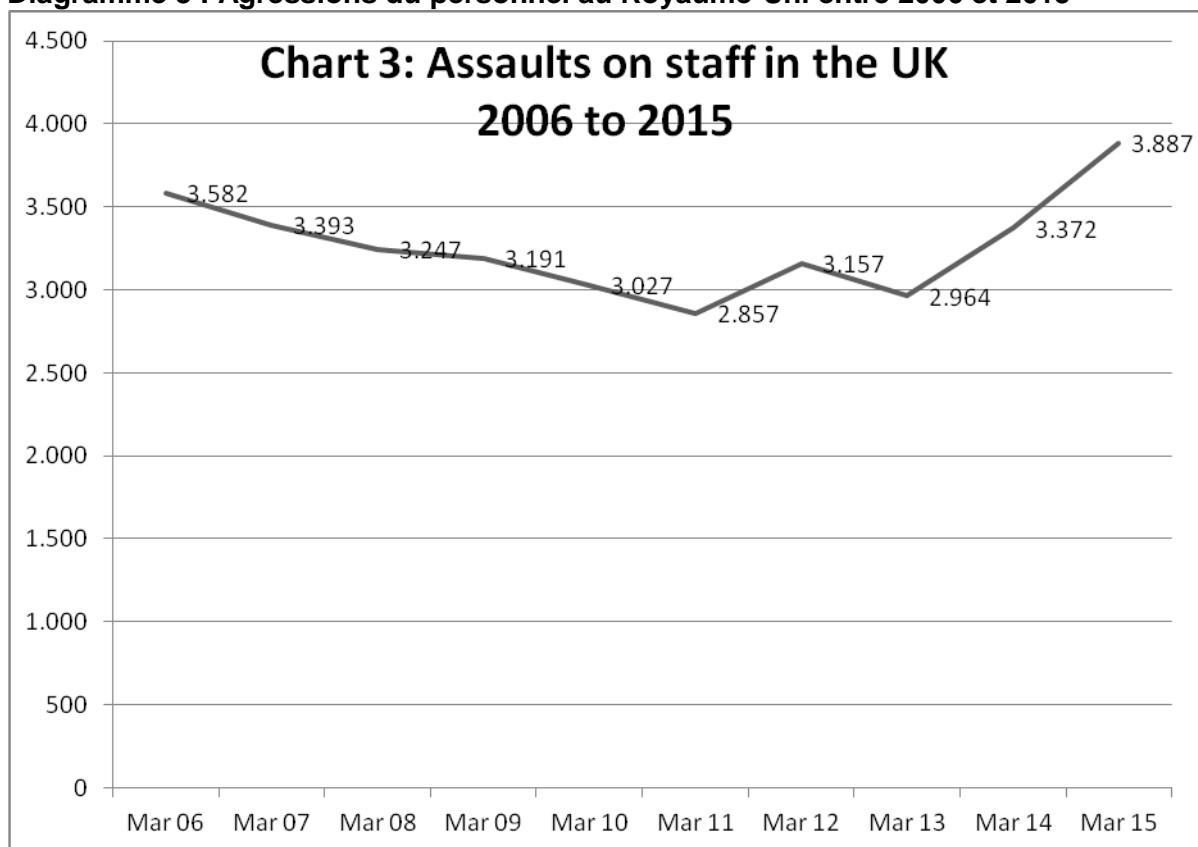
Syndicat (pays)	Nature et ampleur de la violence
ACV-OD/CSC SP (Belgique)	On dénombre chaque année près de 1.000 accidents du travail, dont 700 sont la conséquence d'agressions violentes.
FP CGIL (Italie)	Près de 900 incidents violents consistant notamment en des agressions contre le personnel ont été dénombrés en 2014, celles utilisant de l'huile ou de l'eau bouillantes sont les plus répandues.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Il est difficile de produire des statistiques parce que la comptabilisation des incidents est mal organisée. Toutefois, les agents étant moins nombreux, la pression est plus grande et ils ont moins de temps à consacrer aux détenus. Les mutations de personnel entre les prisons est aussi source de problèmes, tout comme le fait que le nouveau personnel flexible reçoit moins de formation et a moins l'occasion de se former.
SNLP (Roumanie)	Les détenus sont plus exigeants qu'auparavant, les conditions doivent encore s'améliorer et le personnel est trop peu nombreux, vieillissant et plus stressé.
ACAIP-USO (Espagne)	La réduction des effectifs a aggravé la situation en termes de sécurité du personnel.
POA (Royaume-Uni)	Le nombre des agressions violentes contre des membres du personnel a augmenté de 36%.

Les statistiques officielles et les chiffres rassemblés par les syndicats indiquent une détérioration de la situation dans certains cas. En Espagne, l'ACAIP-USO soulignait dans un rapport présenté à un groupe de parlementaires en 2014 que, jusqu'en 2006, les détails des agressions contre les agents pénitentiaires étaient fondus avec d'autres informations sur les évasions et l'agitation dans les prisons dans les rapports annuels de l'administration pénitentiaire. Or, depuis cette date, ce type d'information n'est plus publié. Le syndicat a donc récolté ses propres chiffres et a constaté que sur les 11 années qui séparent le début 2003 de la fin 2013, il y a eu 2.882 agressions contre des membres du personnel, soit une tous les deux jours. Plus grave encore, il a constaté que le nombre des agressions, qui était

de 220 en 2003, avait augmenté, passant à 255 en 2005, 275 en 2008, et 323 en 2010. En 2013, dernière année pour laquelle le syndicat dispose de statistiques, le nombre des agressions était de 329, soit 49,5% de plus qu'en 2003. (Ces chiffres concernent l'ensemble de l'Espagne hors Catalogne). Le syndicat souligne aussi que le nombre d'agents affectés par ces agressions est plus élevé que le nombre des agressions elles-mêmes parce que, souvent, plusieurs agents sont blessés au cours du même événement. En 2013, par exemple, les 329 ont fait 480 blessés dans le personnel.⁵

Au Royaume-Uni, les statistiques officielles sur les blessures dressent un tableau affligeant.⁶ Elles montrent que, bien que le nombre des agressions de gardiens ait diminué régulièrement, passant de 3.582 au cours de l'exercice arrêté à mars 2006 à 2.857 dans l'année allant jusqu'à mars 2011, à une époque où les effectifs étaient en progression générale⁷, depuis lors, tandis que le nombre d'agents a chuté, elles sont passées à 3.887, soit 8,5% de plus que dix ans auparavant, et 36% de plus qu'au point le plus bas de la courbe (voir Diagramme 3).

Diagramme 3 : Agressions du personnel au Royaume-Uni entre 2006 et 2015



⁵ Acaip: Agressiones a funcionarios, una agresión cada dos días, 15 juillet 2014 https://www.acaip.es/images/docs/160714_agresiones_203_2013.pdf

⁶ Safety in Custody Statistics England and Wales, Ministry of Justice, July 2015 https://www.gov.Royaume-Uni/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/449648/safety-in-custody-2015.pdf

⁷ Le nombre des agents pénitentiaires a augmenté régulièrement entre 2000, première année où des statistiques ont été dressées, et 2009. Depuis, il est en diminution, quoique une partie de celle-ci puisse provenir du transfert d'agents dans des prisons privées. National Offender Management Service: Workforce Statistics Bulletin 30th June 2013 https://www.gov.Royaume-Uni/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/233100/noms-workforce_bulletin-300613.pdf

La situation est encore pire lorsque seules sont prises en compte les agressions graves. Dans ce cas, aucune amélioration n'est à noter dans la première partie de la période et, depuis 2013, le nombre des agressions graves a grimpé en flèche, passant de 269 dans l'exercice arrêté en mars 2013 à 373 au cours de l'année arrêtée en mars 2014 et 551 pendant l'année jusqu'en mars 2015. Cela veut dire que le nombre des agressions graves a plus que doublé en deux années à peine.

Diagramme 4 : Agressions graves contre le personnel au Royaume-Uni entre 2006 et 2015



Stress

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de voir que presque tous les syndicats qui ont répondu à l'enquête que les niveaux de stress que vit le personnel pénitentiaire ont augmenté au cours des cinq dernières années. Seul le KY-YS en Norvège juge la situation inchangée. Pour tous les autres, elle s'est aggravée, et beaucoup en expliquent les raisons.

Outre les pressions inhérentes à ce travail proprement dit, comme une charge de travail plus lourde ou la menace de la violence, les réponses invoquent aussi l'impact des politiques d'austérité des gouvernements qui bloquent ou réduisent les salaires et réduisent les effectifs. Cinq syndicats en font expressément mention.

Syndicat (pays)	Causes de l'augmentation du stress
CSP-ACOD (Belgique)	Austérité.
ACV-OD/CSC SP (Belgique)	Plus de travail et moins de personnel accroissent les pressions au travail. Prendre ses congés est très difficile dans les prisons belges.
VVL (Finlande)	Le stress augmente parce que les gens sont inquiets à propos de leur travail.
FP CGIL (Italie)	Un travail de recherche de l'université de Padoue publié en 2015 révèle que 20% du personnel pénitentiaire de la région de la Vénétie sont déprimés et beaucoup consomment de l'alcool et des drogues (voir ci-

	dessous).
FNV Overheid (Pays-Bas)	Les mesures d'austérité ont entraîné une montée du stress. Le personnel est inquiet pour son avenir et pour l'emploi dans le système pénitentiaire.
SNLP (Roumanie)	Manque d'investissement dans l'amélioration des conditions de travail; le nombre des tâches a augmenté mais pas l'effectif, tandis que les détenus sont plus nombreux. En outre, beaucoup de personnalités publiques (politiciens, hommes d'affaires et juges) ont récemment été emprisonnés pour corruption. Le traitement de ce genre de détenus est très exigeant, d'autant plus que les médias s'intéressent beaucoup à eux. La crise financière ajoute aussi de la pression sur le personnel, en particulier sur les plus jeunes.
ACAIP-USO	Baisses de salaires, diminution du nombre d'agents et absence de perspectives d'obtenir un poste permanent ou un statut approuvé.
POA (Royaume-Uni)	Une étude de l'université du Bedfordshire a constaté des niveaux de stress très élevés (voir ci-dessous).

Deux syndicats, la FP CGIL en Italie et le POA au Royaume-Uni, citent des études universitaires consacrées au niveau de stress du personnel pénitentiaire et, dans les deux cas, la situation décrite par les chercheurs est extrêmement alarmante.

L'étude italienne, réalisée par l'université de Padoue, a examiné la situation de 400 agents pénitentiaires en Vénétie.⁸ Elle conclut que 20% du personnel souffrent de dépression et de malaise résultant de la charge de travail et de fatigue mentale. Les brimades et une hiérarchie de type militaire font que les tâches les plus désagréables sont toujours imposées aux agents les plus jeunes. Une des conséquences a été le suicide de trois membres du personnel au cours des trois dernières années.

L'étude réalisée au Royaume-Uni l'a été par une équipe dirigée par le Professeur Gail Kinman de l'université du Bedfordshire.⁹ Elle a collationné les réponses de 1.682 participants et, comme l'indique la British Psychological Society :

"L'analyse a montré que le niveau d'exigences liées au travail était nettement plus élevé et que la supervision et le soutien des cadres étaient moindres dans l'administration pénitentiaire que dans tout autre métier "essentiel à la sécurité" comme les services de police, d'incendie ou de secours. Les gardiens se plaignent fréquemment de problèmes de santé psychique en rapport avec leurs conditions de travail, comme la dépression, l'anxiété et l'épuisement émotionnel, de même que des troubles du sommeil et des déficits cognitifs. Particulièrement préoccupante est la constatation que la révélation d'un stress lié au travail est très stigmatisante dans le service pénitentiaire et qu'il y a très peu de possibilités d'obtenir un soutien ou une formation. Beaucoup ont le sentiment que le soutien qui est proposé n'a pas de caractère confidentiel, ce qui dissuade plus encore d'y faire appel. En outre, la plupart des personnes interrogées rechignent à prendre des congés pour maladie en raison d'un climat d'insécurité de l'emploi et de craintes pour la sécurité des collègues et des détenus."¹⁰

⁸ "La polizia penitenziaria in Veneto, condizioni lavorative e salute organizzativa" par le Dipartimento di sociologia dell'Università di Padova <http://www.vvox.it/2015/02/03/carceri-venete-secondini-depressi-e-rischio-suicidio/>

⁹ Independent survey of Prison Officers reveals staff totally demoralised, University of Bedfordshire 19.11.14 <http://www.beds.ac.Royaume-Uni/news/2014/november/independent-survey-of-prison-officers-reveals-staff-totally-demoralised>

¹⁰ Concerns over lack of support for prison officers' mental health, The British Psychological Society 7.1.15 <http://www.bps.org.Royaume-Uni/news/concerns-over-prison-officers%E2%80%99-mental-health>

Absence pour maladie

Malgré ces conditions de travail extrêmement difficiles, la plupart des syndicats - neuf sur les quatorze ayant répondu - ne considèrent pas que la fréquence des congés pour maladie du personnel pénitentiaire soit plus élevée que cinq ans auparavant, et le KTAMS de Chypre du Nord considère que leur nombre a diminué. Toutefois, cinq syndicats - FP CGIL (Italie), FNV Overheid (Pays-Bas) et POA et RCN (Royaume-Uni) - estiment que les niveaux d'absence pour maladie ont augmenté. La FP CGIL déclare que les taux de maladie sont de 9 à 10% plus élevés, ce qui est imputable au vieillissement du personnel. FNV Overheid explique que les chiffres officiels montrent un taux d'absence pour maladie d'environ 7% en 2012 et que le rapport annuel de l'administration pénitentiaire indique que les absences pour maladie ont progressé en 2013. Bien que ce rapport ne contienne pas de chiffres plus récents, la constatation de taux d'absence plus élevés va dans le sens des informations recueillies de son côté par le syndicat.

Mesures pour améliorer la santé et la sécurité

Dans la plupart des pays dont les syndicats ont répondu à l'enquête, les prisons sont soumises aux mêmes règles de santé et de sécurité que les autres lieux de travail, quoique FNV Overheid indique que, bien que la situation soit identique en théorie, en pratique il n'en est rien. Seuls quatre syndicats ont répondu que les règles de santé et de sécurité ne sont pas les mêmes dans les prisons. Il s'agit du KTAMS à Chypre du Nord, de l'UFAP-UNSA en France, de la FP CGIL en Italie et de l'ACAIP-USO en Espagne. La FP CGIL indique que les récentes améliorations apportées à la réglementation en matière de santé et de sécurité ne s'appliquent pas au personnel pénitentiaire et l'ACAIP-USO explique que l'administration pénitentiaire s'efforce toujours d'évoluer à la limite de la réglementation générale en matière de santé et de sécurité en invoquant pour ce faire des contraintes liées à la sécurité.

La plupart des syndicats mentionnent la présence de structures et/ou de politiques destinées à préserver ou améliorer la santé et la sécurité du personnel des prisons. Bien que certains syndicats n'aient pas répondu à cette question, seule la FP CGIL en Italie a répondu qu'il n'existe pas de structures pour la santé et la sécurité. Leurs réponses détaillées sont reproduites ci-dessous.

Syndicat (pays)	Structures en matière de santé et de sécurité
CGSP/ACOD (Belgique)	Beaucoup de prisons ont des comités de sécurité et d'hygiène et la majorité ont aussi un expert de la santé et la sécurité.
Faengselsforbundet (Danemark)	Il existe une politique de la santé du personnel des prisons et une convention sur le soutien physique et psychique.
ROTAAL (Estonie)	Les prisons ont des délégués de santé et sécurité.
VVL (Finlande)	Les soins de santé professionnelle sont bons. Des comités de santé et de sécurité devraient être créés dans les grands lieux de travail (plus de 20 salariés).
FP CGIL (Italie)	Néant.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Les prisons ont un responsable de la santé et la sécurité quoique, du fait des mesures d'austérité, il arrive souvent que cet agent n'exerce plus à plein temps. Le comité d'entreprise a lui aussi des responsabilités en matière de santé et de sécurité.
KY-YS (Norvège)	Il existe des structures pour l'organisation de réunions à tous les niveaux de l'organisation dans lesquelles la santé et la sécurité sont discutées avec les syndicats.
SNLP (Roumanie)	Chaque prison a son comité de santé et de sécurité qui se réunit

	régulièrement. Les délégués syndicaux siègent dans ce comité qui est généralement présidé par la direction de la prison. Quoiqu'il en soit, la plupart des décisions sont conditionnées par le budget et l'autorité manque pour faire appliquer les mesures nécessaires pour instaurer des normes de santé et de sécurité adéquates.
ACAIP-USO (Espagne)	Il existe un service de prévention qui supervise les normes de santé et sécurité dans certaines prisons, mais le personnel qui y est affecté est nettement insuffisant.
POA (Royaume-Uni)	Il existe un comité national de la santé et la sécurité ainsi qu'un comité consultatif et des délégués de santé et sécurité (qui sont des délégués syndicaux) dans chaque prison.

La situation en matière de formation est hélas moins encourageante. Quatre syndicats déclarent de manière explicite qu'aucune formation à la santé et la sécurité n'est dispensée. Il s'agit des deux syndicats belges, ACV-OD/CSC SP et CGSP/ACOD, de la FP CGIL en Italie et du POA au Royaume-Uni. Seuls cinq syndicats ont répondu en détail à cette question; ceux du Danemark, d'Estonie, de Norvège, de Roumanie, d'Espagne et du Royaume-Uni (RCN), dont deux - l'ACAIP-USO en Espagne et le RCN au Royaume-Uni - jugent la formation dispensée insuffisante (voir plus loin).

Syndicat (pays)	Formation à la santé et la sécurité
Faengselsforbundet (Danemark)	La formation à la santé et la sécurité fait partie des 30 premières semaines de formation théorique et des formations permanentes annuelles d'environ un jour et demi.
ROTAL (Estonie)	Le personnel suit une formation aux premiers secours et à la lutte contre l'incendie.
KY-YS (Norvège)	Le personnel pénitentiaire suit régulièrement une formation à la santé et la sécurité - une fois par an normalement.
SNLP (Roumanie)	Une formation est dispensée au personnel par les chefs de département et chaque année se tient une réunion des responsables de la santé et la sécurité au travail.
ACAIP-USO (Espagne)	Très peu de salariés achèvent chaque année les cours de santé et sécurité.
RCN (Royaume-Uni)	Limitée - très peu suivie en raison de la lassitude du personnel.

Les réponses indiquent que la plupart des syndicats estiment jouer un rôle dans la santé et la sécurité, quoique certains aient répondu en adoptant une approche générale tandis que d'autres ont décrit leur situation propre dans la structure de santé et sécurité ou leurs propres activités dans ce domaine.

Toutes les réponses n'étaient pas positives. Bien que le KY-YS en Norvège déclare que "les syndicats ont clairement un rôle dans la santé et la sécurité, et celui-ci est énoncé dans la convention de base liant le syndicat et l'employeur", la FP CGIL en Italie et l'ACAIP-USO en Espagne indiquent qu'en réalité l'influence syndicale correspond à la théorie. En conséquence, dans ces deux pays, il semble que les employeurs ne soient pas suffisamment à l'écoute des syndicats sur les questions de santé et de sécurité.

Syndicat (pays)	Rôle des syndicats dans la santé et la sécurité
ACV-OD/CSC SP (Belgique)	S'assurer du respect de la législation et la réglementation sur la protection du personnel.
CGSP/ACOD (Belgique)	Les syndicats sont présents dans les structures de consultation.
ROTAL (Estonie)	En tant qu'observateurs.

VVL (Finlande)	Les syndicats fournissent une assurance.
UFAP-UNSA (France)	Entendre et évaluer l'ampleur des préoccupations des salariés en matière de santé et de sécurité et en rendre compte à la haute direction, avec des propositions d'action.
FP CGIL (Italie)	Élection par les adhérents du syndicat d'un représentant issu de leurs rangs; ses avis ne sont jamais pris en compte par l'administration pénitentiaire.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Les syndicats informent, s'efforcent de faire appliquer les règlements de sécurité dans les prisons et les institutions, organisent et forment leurs membres, maintiennent le contact et informent les comités d'entreprise.
KY-YS (Norvège)	Les syndicats ont clairement un rôle dans la santé et la sécurité, et celui-ci est énoncé dans la convention de base liant le syndicat et l'employeur.
SNLP (Roumanie)	Négocier la convention collective pour ce qui est de l'importance des ressources investies dans l'amélioration des conditions de travail, contrôler celle-ci et introduire des recours en cas d'inaction.
ACAIP-USO (Espagne)	Il existe un comité qui, en théorie, devrait se réunir une fois l'an. Or, le syndicat qui représente la majorité du personnel pénitentiaire n'est pas invité, prétendument pour des raisons techniques.
POA (Royaume-Uni)	Veiller à la santé, à la sécurité et au bien-être de nos membres.
RCN (Royaume-Uni)	Le RCN compte 24 délégués de prison, 14 délégués du personnel et 2 délégués de sécurité.

Négociation collective et représentation du personnel

Dans presque tous les pays qui ont répondu, les syndicats sont en mesure de représenter toutes les catégories du personnel des prisons. La seule exception est la Finlande où le VVL indique que les directeurs de prison sont exclus. En outre, dans le cas du Royaume-Uni, le règlement du RCN limite sa représentation au personnel infirmier, aux étudiants infirmiers et aux personnes dispensant des soins de santé ou une aide sociale sous la supervision d'une infirmière.

À la question de la détermination des salaires - par le biais de la loi ou de la négociation collective - les réponses se répartissent de manière plus ou moins égale entre les deux formules. En Belgique, en Finlande, aux Pays-Bas et en Norvège, c'est la négociation collective qui fixe les salaires. Aux Pays-Bas par exemple, FNV Overheid explique que les salaires du personnel pénitentiaire sont régis par la convention collective applicable à tous les fonctionnaires employés par l'administration centrale.

Dans cinq autres pays (Chypre du Nord, Estonie, France, Roumanie et Espagne), les syndicats expliquent que les niveaux de salaire sont le résultat d'une décision unilatérale du gouvernement. En Roumanie, le SNLP déclare que le personnel pénitentiaire a un statut particulier et que les salaires sont fixés par la loi, et en Espagne, l'ACAIP-USO indique que, même si, en théorie, les salaires sont fixés par voie de négociation collective, dans la pratique, c'est le gouvernement qui décide.

Dans les trois pays restants - Danemark, Italie et Royaume-Uni - la situation est moins tranchée. Le syndicat danois Faengselsforbundet indique que le salaire de base est fixé unilatéralement par le gouvernement, mais que certains éléments du salaire sont déterminés par la négociation collective. La FP CGIL explique qu'en Italie les salaires sont fixés d'une manière combinant négociation collective et décision gouvernementale et dont le résultat satisfait rarement les syndicats. Au Royaume-Uni, les salaires du personnel pénitentiaire du

secteur public sont fixés, comme pour d'autres pans du secteur public, par un organisme chargé de l'examen des salaires, dans ce cas le Prison Service Pay Review Body. Celui-ci remet des avis sur les salaires en tenant compte des besoins de recrutement, de maintien dans la fonction et de motivation d'un personnel suffisamment apte et qualifié, et de la situation financière du gouvernement. Ce dernier n'est pas obligé d'accepter les recommandations de ces organismes, quoiqu'il le fasse normalement.

Dans la moitié des pays, les salaires ne varient pas d'une partie du territoire à l'autre. Les exceptions sont le Danemark où 80 à 90% du salaire sont fixés au niveau central et 10 à 20% à l'échelon local, l'Estonie où le salaire peut varier jusqu'à 30% suivant la taille et l'emplacement de la prison, la France et la Norvège où il varie suivant les régions, l'Espagne où le salaire est différent en Catalogne, et le Royaume-Uni où les barèmes sont uniformes dans le secteur public, mais peuvent fluctuer dans les prisons gérées par le privé.

L'efficacité de la négociation collective est tributaire de la capacité des syndicats à faire pression et, en dernier recours, à utiliser l'action collective. Toutefois, le personnel pénitentiaire n'a le droit de faire grève que dans la moitié des pays étudiés. Ces six pays sont la Belgique, Chypre du Nord, la Finlande, les Pays-Bas, la Norvège et l'Espagne. Cependant, le syndicat espagnol ACAIP-USO précise que, malgré l'existence théorique de ce droit, dans la pratique il est réduit à néant par l'obligation de continuité des services essentiels et par le fait que le niveau de services imposé est parfois supérieur à celui fourni en situation normale.

Les six pays dans lesquels le personnel pénitentiaire n'a pas le droit de faire grève sont le Danemark où les gardiens sont soumis aux mêmes contraintes que les policiers, l'Estonie où, d'une manière générale, le personnel de l'État n'a pas le droit de grève, la France, l'Italie où le personnel de garde (polizia penitenziaria) n'a pas le droit de grève, la Roumanie où le gouvernement a abrogé le droit de grève en 2011 après des grèves d'un jour en 2009 et 2010 (cette décision n'a fait l'objet d'aucune consultation), et le Royaume-Uni où le gouvernement a imposé des restrictions à l'action de grève en 1994.

Représentation du personnel

La représentation professionnelle du personnel pénitentiaire est le reflet dans une large mesure des systèmes de représentation générale en place dans chaque pays.

Dans trois pays, la Belgique, les Pays-Bas et l'Espagne, elle se fait principalement par une présence dans des organes comparables à des comités d'entreprise, bien que cette représentation se fasse en général par le truchement des organisations syndicales. Dans la plupart des autres pays (Chypre du Nord et la France n'ont pas répondu à cette question), la représentation est assurée directement par le biais des syndicats, quoique parfois aussi avec d'autres organes. Dans tous les cas, la domination syndicale est évidente. En Espagne, l'ACAIP-USO indique que la représentation du personnel est maintenant en recul par rapport à 2012 car, avant cette date, chaque prison avait son conseil représentatif alors qu'il n'y en a plus maintenant qu'un seul par province.

Pays	Représentation du personnel dans les prisons
Belgique	Le CCB (Comité de Concertation de Base) ou BOC (Basisoverlegcomité) en flamand, dans lequel chaque syndicat représentatif peut avoir trois représentants face aux représentants des employeurs.
Danemark	Chaque prison a un délégué syndical représentant les salariés, et un comité de coopération composé paritairement de représentants des salariés et de la direction.

Estonie	Représentants syndicaux choisis par les membres - trois dans la prison du syndicat ayant répondu à l'enquête.
Finlande	Le syndicat a deux représentants (administrateurs) et un délégué de sécurité et d'hygiène dans chaque prison.
Italie	Pour le personnel de garde des prisons (polizia penitenziaria), la représentation est assurée par les syndicats locaux. Les autres catégories de personnel sont représentées par le RSU, qui est directement élu par l'ensemble des salariés, quoique les candidats viennent du syndicat.
Pays-Bas	Le conseil d'entreprise (Ondernemingsraad) est constitué uniquement de salariés élus par l'ensemble du personnel (des conseils d'entreprise devraient être mis en place dans tous les lieux de travail employant plus de 50 personnes). Les syndicats peuvent désigner des candidats au conseil d'entreprise et FNV Overheid indique qu'il dispose aussi, en plus, de groupes de membres actifs dans certaines prisons.
Norvège	Représentants syndicaux choisis par les membres dans toutes les prisons.
Roumanie	La représentation se fait par le biais du syndicat. Le représentant du syndicat est invité à participer aux réunions du conseil consultatif en place dans chaque prison, bien que la décision finale appartienne à la direction. Le syndicat désigne aussi des personnes pour siéger dans divers comités compétents en matière de santé et sécurité, de discipline et autres matières.
Espagne	Conseils provinciaux de représentants de tous les employés de l'administration centrale. En fonction de sa représentativité, chaque syndicat peut envoyer des représentants dans ces conseils.
Royaume-Uni	La représentation est assurée par le biais des syndicats. Dans le cas du POA, chaque prison a un comité de branche. Le RCN, qui compte beaucoup moins de membres dans les prisons, a 24 délégués de prison.

Privatisation et autres changements

De tous les pays ayant répondu à l'enquête, le Royaume-Uni est le seul où des prisons sont gérées par le secteur privé. Il existe actuellement au Royaume-Uni 14 prisons gérées par le privé, c'est-à-dire par G4S, Serco et Sodexo.

Toutefois, le privé est présent dans le secteur sous d'autres formes dans d'autres pays et cette présence devrait s'étendre encore. En Belgique, le gouvernement a recours à un "partenariat public-privé" pour construire de nouvelles prisons, dont une très grande à Haren, au nord de Bruxelles. Dans cette formule, le secteur privé finance, construit et entretient de nouvelles prisons, l'État remboursant sur une longue période. Au Danemark se multiplient les pressions pour que des services auxiliaires comme le transport des détenus fassent l'objet de marchés publics. En France, le gouvernement a discuté des projets de prisons privées dans le passé et il a utilisé des partenariats public-privé pour construire plusieurs prisons. Aux Pays-Bas, bien que toutes les prisons soient toujours gérées par l'État, certains centres de détention pour mineurs ont été privatisés. Enfin, en Espagne, de plus en plus de services sont maintenant assurés par des firmes privées. Cela a commencé par la maintenance, puis ce fut le nettoyage pour maintenant englober la sécurité extérieure des prisons. L'ACAIP-USO craint qu'à l'avenir des éléments de la sécurité intérieure puissent être confiés à des firmes privées.

Revendications et préoccupations des syndicats

Compte tenu de cette situation, les syndicats ont été invités à préciser leurs principales revendications et préoccupations.

Certains sujets de préoccupation sont communs à tous les pays, la crainte de la privatisation, les économies de coûts, les niveaux de salaires, la sécurité de l'emploi et le vieillissement du personnel étant tous cités par les syndicats de plus d'un pays.

Syndicat (pays)	Principaux sujets de préoccupation
CGSP/ACOD (Belgique)	Crainte de plus en plus forte de la privatisation.
Faengselsforbundet (Danemark)	Mesures d'économie et privatisation.
ROTAL (Estonie)	Un recul des droits des travailleurs.
VVL (Finlande)	La menace pour l'emploi.
FP CGIL (Italie)	Ne pas être en mesure de mener à bien les tâches qui nous sont confiées en raison de quantité de facteurs négatifs, dont le vieillissement du personnel, un recul des droits, le manque d'équipement approprié, une charge de travail excessive et un manque de personnel causant un stress. Tout cela fait qu'il est souvent difficile de travailler dans le respect des normes.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Sécurité de l'emploi, salaires, santé et sécurité, formation et éducation.
KY-YS (Norvège)	L'exportation de détenus et l'initiative du gouvernement s'agissant d'un traité avec les Pays-Bas portant sur les détenus norvégiens à l'étranger.
SNLP (Roumanie)	Le peu de priorité accordé aux prisons, qui entraîne une réduction des budgets, une diminution des effectifs et une détérioration des conditions de travail.
ACAIP-USO (Espagne)	Le vieillissement du personnel et davantage de détenus dits "radicalisés".
POA (Royaume-Uni)	La violence envers le personnel, le report de l'âge de la pension, le surpeuplement avec moins de personnel et la modération salariale.
RCN (Royaume-Uni)	Réduction du nombre de dirigeants de services infirmiers, niveaux d'effectif sûrs, horaires de travail plus longs que les horaires contractuels, vieillissement du personnel et réduction généralisée du personnel infirmier dans le Service national de santé.

On note aussi une certaine cohérence dans les revendications des syndicats, en particulier dans le domaine de la négociation collective. Il n'est pas étonnant que la plupart réclament une amélioration des salaires et des conditions. Quatre syndicats, en Italie, en Roumanie, en Espagne et au Royaume-Uni, font état d'une détérioration de la situation et réclament un retour aux conditions précédentes et le rétablissement de certains droits.

Syndicat (pays)	Principales revendications liées à la négociation collective
ACV-OD/CSC SP (Belgique)	Maintien des niveaux d'effectifs et régime de pension propre.
CGSP/ACOD (Belgique)	Action sur les conditions de travail.
Faengselsforbundet (Danemark)	Hausse des salaires et meilleures conditions de travail.
ROTAL (Estonie)	Meilleurs aménagements du temps de travail, amélioration des

	conditions de travail et réduction de la charge de travail.
FP CGIL (Italie)	Reconduction de la convention collective en 2016. Son gel pour six années a entraîné une perte importante de pouvoir d'achat pour le personnel pénitentiaire. Fin du gel du recrutement.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Employabilité pour tous les travailleurs, en particulier pour les plus âgés et meilleures perspectives d'avenir pour le personnel pénitentiaire.
KY-YS (Norvège)	Amélioration du salaire de base et des conditions.
SNLP (Roumanie)	Réinstauration du droit de grève afin de retrouver la possibilité de négocier.
ACAIP-USO (Espagne)	Récupération des droits économiques perdus; possibilité de postuler tous les ans pour des postes permanents ou des transferts; amélioration des conditions de santé et de sécurité.
POA (Royaume-Uni)	Retour à la négociation collective et abandon du Pay Review Body. Cela a été pratiquement réalisé avec l'accord sur les primes conclu avec la direction de la prison, assorti d'un engagement des deux parties de soumettre au Pay Review Body des éléments probants communs dans les domaines visés par l'accord.
RCN (Royaume-Uni)	Niveaux d'effectifs sûrs, investissement dans de nouveaux postes de personnel infirmier et arrêt de la dévalorisation des postes existants.

Interrogés sur leurs principales revendications en matière de législation et de politique, les syndicats ont fourni des réponses portant sur un éventail de thèmes allant des politiques de recrutement pour le nouveau personnel à de meilleurs aménagements pour le personnel âgé.

Syndicat (pays)	Principales revendications en matière de législation et de politiques
CGSP/ACOD (Belgique)	Arrêt de l'obligation d'assurer un service minimum pendant les actions collectives.
Faengselsforbundet (Danemark)	Sécurité au travail, effectif suffisant, meilleure éducation et programmes spéciaux pour travailleurs âgés.
ROTAL (Estonie)	Salaire égal pour un travail égal dans toutes les prisons estoniennes (certaines prisons paient jusqu'à 30% de plus).
VVL (Finlande)	Plus d'argent pour le service pénitentiaire.
FP CGIL (Italie)	Abrogation de la loi visant à recruter du personnel pénitentiaire dans les forces armées plutôt que par le biais de concours ouverts et droit de grève.
FNV Overheid (Pays-Bas)	Pas de privatisation, plus d'argent pour la santé et la sécurité, amélioration de la formation et de l'éducation.
KY-YS (Norvège)	Maintien de la politique de réintégration des détenus dans la société et normalisation des prisons dans toute la Norvège.
SNLP (Roumanie)	Modernisation du statut des détenus travailleurs, modification du code du travail et alignement du statut des détenus travailleurs sur le code du travail.
ACAIP-USO (Espagne)	Création d'un secteur ayant sa réglementation propre pour le personnel pénitentiaire.

Conclusion

La vue d'ensemble qui se dégage de ce rapport est celle d'un service pénitentiaire sous pression partout en Europe, avec un personnel qui se démène pour s'adapter, est souvent confronté à un nombre alarmant d'agressions violentes et subit des niveaux de stress qui ont de quoi inquiéter. Dans ces conditions, les syndicats ont un rôle essentiel à jouer pour la défense et l'amélioration des conditions d'emploi et de travail de leurs membres et en s'efforçant d'assurer un service décent aux détenus et à la société en général.

Le point de vue du personnel pénitentiaire
Enquête de la FSESP sur l'impact de la crise économique sur les prisons
Lionel Fulton, Labour Research Department, juin 2016



La FSESP est la Fédération syndicale européenne des Services publics, la plus grande des fédérations membres de la CES. 8 millions de travailleurs du service public de plus de 265 organisations syndicales en sont membres. Elle représente les travailleurs des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale et régionale dans tous les pays d'Europe, y compris ceux de la frange orientale de l'Union européenne. La FSESP est l'organisation régionale reconnue de l'Internationale des services publics (ISP). Pour plus d'informations sur la FSESP et son action, veuillez visiter le site www.epsu.org

EPSU Secretariat 40 rue Joseph II, box 5 – 1000 Brussels, Belgium
Phone: +32 2 250 10 80 Fax: +32 2 520 10 99 Mail: epsu@epsu.org www.epsu.org

European
Federation
of Public
Service
Unions

Federación
Sindical
Europea
de Servicios
Públicos

Fédération
Syndicale
Européenne
des Services
Publics

Europeiska
Federationen
för Offentlig-
anställdas
Förbund

Europäischer
Gewerkschafts-
verband für den
Öffentlichen
Dienst

Европейская
Федерация
Профсоюзоз
Оьщественого
Оьслуживания



EPSU is a member
federation of the ETUC
and represents
PSI in Europe